

1er OCTOBRE 2007

SESSION ORDINAIRE DU 1er OCTOBRE 2007

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue au Centre des aînés, 45, rang de la Montagne, Mont-Saint-Grégoire, le lundi 1er octobre 2007 à 19h30, à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Boulais, mairesse,

Messieurs les conseillers Daniel Bonneau, Pierre Waridel, Yvan Robert, Yves D'Auteuil, Serge Robert et Bernard Duchesne

Formant quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Également présents : Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière;
Monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal.

2007-10-4515

ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Pierre Waridel propose et il est résolu :

- D'adopter l'ordre du jour proposé, avec les modifications apparaissant au document intitulé « Session ordinaire du 1er octobre 2007 – Modifications à l'ordre du jour », lequel en fait partie intégrante;

Avec la mention « Varia ouvert ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2007-10-4516

PROCÈS-VERBAUX : 4 et 13 SEPTEMBRE 2007

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie des procès-verbaux de la session spéciale et de la session ordinaire tenues le 4 septembre 2007 ainsi que de la session spéciale tenue le 13 septembre 2007.

Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- D'approuver les procès-verbaux de la session spéciale et de la session ordinaire tenues le 4 septembre 2007 ainsi que de la session spéciale tenue le 13 septembre 2007 dans leur forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉGLEMENTATION

Règlement numéro 2007-166 (taxation – prolongement de la rue Marcel-Arbour)

La lettre datée du 1^{er} octobre 2007 de Les Développements Lamaco ltée concernant le règlement numéro 2007-166 (taxation – prolongement de la rue Marcel-Arbour) est déposée.

1er OCTOBRE 2007

Règlement numéro 2007-166 (taxation – prolongement de la rue Marcel-Arbour) : adoption

Considérant que le Conseil municipal désire imposer une taxe spéciale suffisante pour pourvoir au remboursement des intérêts dus le 15 novembre 2007 relativement au prêt à terme contracté pour financer l'établissement de plans et devis relatifs aux travaux de construction du prolongement de la rue Marcel-Arbour (référence : règlement d'emprunt numéro 2006-147);

2007-10-4517

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné, conformément à l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), lors de la session ordinaire tenue le 4 septembre 2006;

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- D'adopter le règlement numéro 2007-166 imposant une taxe spéciale relativement au prolongement de la rue Marcel-Arbour (référence : règlement d'emprunt numéro 2006-147).

(Le texte du règlement numéro 2007-166 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2007-10-4518

Règlement numéro 2007-167 (règlement d'emprunt – camion de pompiers) : adoption

Considérant que le Conseil municipal désire procéder à un emprunt de 280 455 \$ et à une dépense de 330 445 \$ pour l'achat d'un camion autopompe avec un réservoir de 2 500 gallons;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la session spéciale tenue le 13 septembre 2007;

Considérant que lecture est faite du règlement numéro 2007-167;

En conséquence, Monsieur le conseiller Pierre Waridel propose et il est résolu :

- D'adopter le règlement numéro 2007-167 décrétant un emprunt de 280 455 \$ et une dépense de 330 445 \$ pour l'achat d'un camion autopompe avec un réservoir de 2 500 gallons.

Madame la mairesse demande le vote.

Ont voté en faveur :

Messieurs les conseillers Pierre Waridel, Yvan Robert, Yves D'Auteuil, Serge Robert et Bernard Duchesne.

A voté contre :

Monsieur le conseiller Daniel Bonneau.

En faveur : 5

Contre : 1

(Le texte du règlement numéro 2007-167 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Adoptée sur division des conseillers

1er OCTOBRE 2007

USINE D'ÉPURATION

Analyses de laboratoire : contrat 2008-2009

2007-10-4519

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a demandé des soumissions pour les analyses de laboratoire pour l'usine d'épuration des eaux;

Considérant que quatre firmes ont été invitées à présenter une soumission et qu'une seule a répondu à l'appel d'offres dans les délais requis;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yves D'Auteuil propose et il est résolu :

- D'accorder le contrat pour effectuer les analyses de laboratoire à Laboratoires d'analyses S.M. inc. pour les années 2008 et 2009, et ce, aux prix et conditions indiqués au devis descriptif et au bordereau de soumission;
- D'autoriser Madame Suzanne Boulais, mairesse, et Madame Christianne Pouliot, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport mensuel

Les membres du Conseil demandent que Monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et responsable de l'usine d'épuration, prépare un rapport mensuel concernant l'usine d'épuration, lequel sera déposé au Conseil.

DEMANDES AU CONSEIL

Cercle de Fermières de Mont-Saint-Grégoire

La lettre datée du 3 septembre 2007 de Madame Carole Lacasse, personne-ressource pour le Cercle de Fermières de Mont-Saint-Grégoire, présentant diverses demandes concernant le local du Centre des aînés utilisé par ledit organisme est déposée.

Les membres du Comité du Centre des aînés effectueront le suivi de ces demandes.

URBANISME

Le rapport des permis pour la période du 1er au 24 septembre 2007 est déposé.

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 septembre 2007 est déposé.

2007-10-4520

52, rang de la Montagne (P.I.I.A., agrandissement bâtiment accessoire)

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour l'obtention d'un permis de construction afin d'agrandir un bâtiment accessoire existant (360 p.c.) au 52, rang de la Montagne pour en faire un garage (970 p.c.);

1er OCTOBRE 2007

Considérant que l'immeuble visé est situé en zone commerciale Ci-5, selon le plan de zonage de la Municipalité (partie de lot 193 du cadastre de la Paroisse de Saint-Grégoire);

Considérant qu'un projet de lotissement est en cours pour l'immeuble visé par la demande;

Considérant que la demande est conforme aux dispositions des règlements d'urbanisme de la Municipalité;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution No U2007-09-780);

Considérant que les membres du Conseil estiment que la demande présentée répond aux critères et correspond aux objectifs décrits au règlement numéro 97-30 relatif aux P.I.I.A.;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'agrandir un bâtiment accessoire existant (360 p.c.) au 52, rang de la Montagne pour en faire un garage (970 p.c.), tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2007-10-4521

316, rue Saint-Joseph (P.I.I.A., fenêtres, portes et revêtement extérieur)

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour le remplacement de fenêtres et de portes, l'ajout de jambages et de linteaux autour des fenêtres, l'enlèvement d'un escalier extérieur ainsi que le remplacement du revêtement extérieur au 316, rue Saint-Joseph;

Considérant que l'immeuble visé est situé en zone commerciale Ci-9, selon le plan de zonage de la Municipalité (parties de lots 286 et 287 du cadastre de la Paroisse de Saint-Grégoire);

Considérant que la demande est conforme aux dispositions des règlements d'urbanisme de la Municipalité;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution No U2007-09-781);

Considérant que les membres du Conseil estiment que la demande présentée répond aux critères et correspond aux objectifs décrits au règlement numéro 97-30 relatif aux P.I.I.A.;

En conséquence, Monsieur le conseiller Pierre Waridel propose et il est résolu :

- D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour le remplacement de fenêtres et de portes, l'ajout de jambages et de linteaux autour des fenêtres, l'enlèvement d'un escalier extérieur ainsi que le remplacement du revêtement extérieur au 316, rue Saint-Joseph, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

1er OCTOBRE 2007

Urbanisme : services professionnels

2007-10-4522

Considérant que des services professionnels en urbanisme sont nécessaires pour l'étude du dossier relatif aux immeubles situés au 30 et au 30A, rue Lamarche;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- D'accorder le mandat pour l'étude du dossier relatif au 30 et au 30A, rue Lamarche à la firme GESTIM pour un montant maximum de 500 \$ plus toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PROLONGEMENT DE LA RUE MARCEL-ARBOUR

Une copie conforme de la lettre datée du 14 septembre 2007 du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) adressée à Monsieur Martin Benoit, ingénieur chez Génipur, concernant les documents à transmettre au MDDEP pour l'analyse du dossier de Les Développements Lamaco ltée est déposée.

RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

O.M.H. DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

2007-10-4523

Budget 2008

Considérant que l'O.M.H. de Mont-Saint-Grégoire a déposé son budget pour l'année 2008, lequel montre un déficit de 19 935 \$;

Considérant que la quote-part de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire s'élève à 1 994 \$ pour l'année 2008, selon les données inscrites au budget;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yvan Robert propose et il est résolu :

- D'approuver le budget de l'O.M.H. de Mont-Saint-Grégoire pour l'année 2008, tel que présenté;
- De prévoir au budget 2008 de la Municipalité une somme de 1 994 \$ à titre de quote-part pour cet organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU

Procès-verbaux

Les procès-verbaux de la session ordinaire du Conseil municipal de la M.R.C. du Haut-Richelieu tenue le 11 juillet 2007 et de la session ordinaire du Comité administratif tenue le 4 septembre 2007 sont déposés.

Règlement de la M.R.C. du Haut-Richelieu concernant le schéma d'aménagement et de développement

Le règlement numéro 446 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la M.R.C. du Haut-Richelieu, adopté le 12 septembre 2007, est déposé.

1er OCTOBRE 2007

Projet d'agrandissement du lieu d'élimination des matières résiduelles : mandat d'étude

La lettre datée du 4 septembre 2007 de la M.R.C. du Haut-Richelieu en réponse à la résolution numéro 2007-05-4417 de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire concernant le mandat d'étude relatif au projet d'agrandissement du lieu d'élimination des matières résiduelles est déposée.

La lettre datée du 8 août 2007 du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec indiquant à la M.R.C. du Haut-Richelieu que toute demande d'agrandissement du Centre d'enfouissement Saint-Athanase inc. doit « se faire dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement » est déposée.

Compo-Haut-Richelieu inc.

Le document intitulé « Évolution triennale de la collecte sélective (basée sur les six premiers mois) – Janvier à juin 2005-2006-2007 » est déposé.

PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Service de sécurité incendie de Sainte-Brigide-d'Iberville

Les rapports du Service de sécurité incendie de Sainte-Brigide-d'Iberville pour les interventions effectuées les 9 et 10 juillet ainsi que les 12, 20 et 28 août 2007 sont déposés.

2007-10-4524

434, Route 104 : facturation pour système d'alarme

Considérant que le Service de sécurité incendie de Sainte-Brigide-d'Iberville est intervenu le 12 août 2007 au 434, Route 104;

Considérant que la Municipalité a reçu un rapport de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville indiquant une facturation de 355,07 \$ pour ladite intervention;

Considérant que, selon ledit rapport, cette intervention a été effectuée à cause d'une alarme d'incendie (fausse alarme);

Considérant le règlement numéro 2007-154 de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Serge Robert propose et il est résolu :

- D'autoriser l'envoi d'une facture au montant de 355,07 \$ à la propriétaire du 434, Route 104, représentant les frais engagés par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour l'intervention du Service de sécurité incendie de Sainte-Brigide-d'Iberville en réponse à un appel résultant d'une fausse alarme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2007-10-4525

COMPTES

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes payés et à payer de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et sont informés des comptes à ajouter;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yvan Robert propose et il est résolu :

1er OCTOBRE 2007

- D'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 267 894,98 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

Le mémo daté du 31 août 2007 de la M.R.C. du Haut-Richelieu avisant la Municipalité qu'il n'y a plus de dossier en vente pour taxes pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire est déposé.

2007-10-4526

La Mutuelle des municipalités du Québec – Incendie au bureau municipal : règlement provisoire

Considérant qu'un incendie est survenu au bureau municipal le 10 juin 2007;

Considérant l'offre de règlement provisoire datée du 18 septembre 2007 de La Mutuelle des municipalités du Québec au montant de 36 994,44 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- D'accepter l'offre de règlement provisoire datée du 18 septembre 2007 de La Mutuelle des municipalités du Québec au montant de 36 994,44 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

225, rue Saint-Joseph – Visite de prévention (2^e) : déficiences constatées

La lettre datée du 11 septembre 2007 de la M.R.C. du Haut-Richelieu faisant état des déficiences constatées au bureau municipal et au garage municipal, suite à une deuxième visite de prévention incendie effectuée le 30 août 2007, est déposée.

Assurances municipales : avenants Nos 1 et 3

Les avenants No 1 (tableau des emplacements) et No 3 (montants d'assurances) à la police d'assurances municipales 2007, lesquels ont pris effet le 15 août 2007, sont déposés.

Assurances municipales 2008

Les membres du Conseil municipal sont informés qu'à ce jour, la recherche d'autres compagnies en mesure de soumissionner pour les assurances de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire n'a pas donné de résultat.

La Municipalité n'ira donc pas en appel d'offres pour les assurances municipales 2008, et la recherche de soumissionnaires se poursuivra.

2007-10-4527

2, rue Joly : acquisition de terrain

Considérant que le propriétaire du 2, rue Joly a soumis au Ministère des Transports du Québec (MTQ) une demande d'acquisition des parties des lots 386-11 et 386-12 du cadastre de la Paroisse de Saint-Athanase, situées en façade de sa propriété, lesquelles appartiennent au MTQ;

1er OCTOBRE 2007

Considérant que dans une lettre datée du 18 septembre 2007 adressée au propriétaire du 2, rue Joly, le MTQ lui décrit la procédure relative à l'acquisition desdites parties de lots;

Considérant que le MTQ doit, entre autres, offrir lesdites parties de lots à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

Considérant que le Conseil ne souhaite pas se porter acquéreur desdites parties de lots et, dans le but d'accélérer la procédure, désire en informer le MTQ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- D'informer le Ministère des Transports du Québec que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire ne désire pas se porter acquéreur des parties de lots 386-11 et 386-12 du cadastre de la Paroisse de Saint-Athanase.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CENTRE DES AÎNÉS

2007-10-4528

Graffitis : nettoyage

Considérant que suite au nettoyage des graffitis tracés le 30 avril 2007 sur le Centre des aînés, une facture de 1 025,53 \$ a été transmise aux parents de l'un des jeunes impliqués dans cet acte de vandalisme (réf. résolutions Nos 2007-06-4432 et 2007-08-4483);

Considérant la lettre datée du 29 août 2007 des parents de ce jeune, lesquels maintiennent leur offre de dédommagement de 350 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yvan Robert propose et il est résolu :

- D'accepter l'offre de dédommagement de 350 \$ relativement aux frais de nettoyage des graffitis sur le Centre des aînés.

Adoptée avec dissidence de Messieurs les conseillers
Daniel Bonneau et Serge Robert

Centre des aînés : entraînement de jonglerie

Suite à la lettre de Monsieur Stéphane Pépin déposée au Conseil le 4 septembre 2007 demandant la permission d'utiliser le Centre des aînés pour des pratiques de jonglerie, il appert, après vérification, que le demandeur désire utiliser la grande salle.

Les membres du Conseil ne sont pas d'accord pour que la grande salle du Centre des aînés soit utilisée pour des pratiques de jonglerie et demandent que Monsieur Pépin en soit avisé.

2007-10-4529

Salle de quilles : équipement

Considérant que dans une lettre datée du 23 avril 2007, Madame Nicole Trudeau Fournier a indiqué à la Municipalité qu'elle serait prête à acquérir de l'équipement de la salle de quilles du Centre des aînés;

Considérant qu'après avoir publié une annonce dans le bulletin municipal C-175-05-2007, aucune offre d'achat n'a été reçue pour ledit équipement;

1er OCTOBRE 2007

Considérant que Monsieur Stéphane Pépin, entraîneur en jonglerie, aimerait acquérir des petites boules de quilles de la salle de quilles du Centre des aînés;

En conséquence, Monsieur le conseiller Pierre Waridel propose et il est résolu :

- De donner les grosses boules de quilles qui sont brisées à Madame Trudeau Fournier et des petites boules de quilles à Monsieur Stéphane Pépin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

INSPECTION MUNICIPALE

Le rapport des permis (brûlage et ventes de garage) pour la période du 1er au 24 septembre 2007 est déposé.

VOIRIE

2007-10-4530

Rang Kempt – Réaménagement des approches de la voie ferrée : contrat

Considérant que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a demandé des soumissions pour des travaux de réaménagement des approches de la voie ferrée dans le rang Kempt, selon les documents d'appel d'offres numéro MSG-2007-2;

Considérant que les trois entrepreneurs invités ont répondu à l'invitation dans les délais requis;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yvan Robert propose et il est résolu :

- D'accorder le contrat pour les travaux de réaménagement des approches de la voie ferrée dans le rang Kempt à Pavage Daudi Ltée, selon les documents d'appel d'offres numéro MSG-2007-2, aux prix indiqués à sa soumission et pour un montant maximum de 14 585,60 \$ incluant toutes les taxes applicables;
- D'autoriser Madame Suzanne Boulais, mairesse, et Madame Christianne Pouliot, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rang Kempt – Réaménagement des approches de la voie ferrée : protecteurs de rail

Suite à la demande de soumissions de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour des travaux de réaménagement des approches de la voie ferrée dans le rang Kempt, un représentant de la compagnie ferroviaire Montreal, Maine & Atlantic Railway, propriétaire de ladite voie ferrée, suggère que des protecteurs de rail soient installés lors desdits travaux.

À cet effet, la soumission datée du 28 septembre 2007 de Performance Polymers Inc. au montant de 3 838,10 \$ plus taxes pour la fourniture de protecteurs de rail lors des travaux de réaménagement des approches de la voie ferrée dans le rang Kempt, transmise à la Municipalité par Montreal, Maine & Atlantic Railway, est déposée.

Les membres du Conseil ne désirent pas donner suite à cette soumission.

1er OCTOBRE 2007

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal : subvention 2007

La lettre datée du 7 septembre 2007 de l'adjoint politique du député provincial confirmant qu'un montant de 6 400 \$ a été recommandé auprès du Ministère des Transports du Québec suite à la demande de subvention 2007 de la Municipalité dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal est déposée.

2007-10-4531

Rue Benoit – Réfection : appel d'offres

Considérant que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désire réaliser des travaux de réfection sur une partie de la rue Benoit;

En conséquence, Monsieur le conseiller Serge Robert propose et il est résolu :

- De décréter la réalisation des travaux de réfection sur une partie de la rue Benoit;
- D'autoriser la préparation des plans et devis ainsi que des documents d'appel d'offres;
- De transmettre les documents d'appel d'offres à P. Baillargeon Ltée, à Carrière Bernier Ltée, à Pavage Daudi Ltée ainsi qu'à Jack Pavage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Nettoyage de fossés

La lettre datée du 6 septembre 2007 de Monsieur Gilles Tétreault concernant les soumissions pour le nettoyage de fossés est déposée.

Rang de la Montagne et chemin du Sous-Bois : signalisation

Les membres du Conseil discutent des problèmes reliés à la circulation des véhicules et des piétons ainsi qu'au stationnement sur les accotements, et ce, dans le rang de la Montagne et sur le chemin du Sous-Bois.

Après la saison des pommes, une rencontre sera organisée entre les membres du Conseil, des représentants de la Sûreté du Québec et, entre autres, les propriétaires de Les Vergers Denis Charbonneau inc. dans le but de trouver une solution à ces problèmes.

Entre-temps, la signalisation appropriée sera installée dans le rang de la Montagne et sur le chemin du Sous-Bois afin d'indiquer aux automobilistes que le stationnement est interdit en bordure du chemin.

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au bureau municipal depuis la session ordinaire du 4 septembre 2007 est déposée.

2007-10-4532

Comité du Festival de compétitions Western de Ste-Brigide

Considérant que le Comité du Festival de compétitions Western de Ste-Brigide demande une lettre d'appui de la part de la Municipalité de Mont-Saint-

1er OCTOBRE 2007

Grégoire, et ce, dans le cadre de sa demande de subvention auprès du Ministère du Tourisme du Québec;

Considérant que les membres du Conseil désirent appuyer ledit Comité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Serge Robert propose et il est résolu :

- De transmettre au Comité du Festival de compétitions Western de Ste-Brigide une lettre d'appui concernant cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2007-10-4533

Formation : Le règlement d'emprunt

Considérant que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre un cours de formation intitulé « Le règlement d'emprunt », au coût de 150 \$ plus taxes par personne, à Saint-Jean-sur-Richelieu le 1^{er} novembre 2007;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yves D'Auteuil propose et il est résolu :

- D'autoriser l'inscription de Madame Christianne Pouliot, directrice générale/secrétaire-trésorière, au cours de formation de l'ADMQ intitulé « Le règlement d'emprunt » ainsi que l'émission d'un chèque au montant de 170,92 \$ à l'ADMQ et le paiement des frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2007-10-4534

Formation : La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre un cours de formation intitulé « La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables », au coût de 355 \$ plus taxes par personne, à Granby les 25 et 26 octobre 2007;

En conséquence, Monsieur le conseiller Serge Robert propose et il est résolu :

- D'autoriser l'inscription de Monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal, au cours de formation de la FQM intitulé « La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables » ainsi que l'émission d'un chèque au montant de 404,52 \$ à la FQM et le paiement des frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

VARIA

Organismes municipaux et paramunicipaux : demandes de subvention 2008

Les membres du Conseil demandent que les organismes ayant reçu une subvention de la Municipalité en 2007 soient invités à transmettre leurs demandes de subvention pour 2008, et ce, au plus tard le 2 novembre 2007.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

1er OCTOBRE 2007

LEVÉE DE LA SESSION

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu de lever la session.

2007-10-4535

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Suzanne Boulais,
Mairesse

Christianne Pouliot,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée, Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Christianne Pouliot,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

SESSION SPÉCIALE DU 22 OCTOBRE 2007

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue au bureau municipal, 225, rue Saint-Joseph, Mont-Saint-Grégoire, le lundi 22 octobre 2007 à 19h30, à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Boulais, mairesse,

Messieurs les conseillers Daniel Bonneau, Pierre Waridel, Yves D'Auteuil et Bernard Duchesne

Formant quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Également présente : Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec, aux membres du Conseil.

Règlement numéro 2007-165 (emprunt – interception des eaux usées – services professionnels d'ingénierie)

La lettre datée du 16 octobre 2007 du Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec avisant la Municipalité que le règlement numéro 2007-165 est approuvé par la Ministre est déposée.

22 OCTOBRE 2007

Secteurs de la montée du Grand-Bois, de Bourpeuil et des Pins –
Interception des eaux usées : contrat pour services professionnels
d'ingénierie

2007-10-4536

Considérant que le règlement numéro 2007-165 décrétant un emprunt et une dépense de 18 614 \$ pour l'établissement de plans et devis relatifs aux travaux d'interception des eaux usées dans les secteurs de la montée du Grand-Bois, de Bourpeuil et des Pins de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire est entré en vigueur le 16 octobre 2007;

Considérant l'offre de service datée du 2 août 2007 (révisée le 6 août 2007) de la firme Le Groupe Poly-Tech inc.;

En conséquence, Monsieur le conseiller Pierre Waridel propose et il est résolu :

- D'accorder le contrat pour les activités d'ingénierie relatives aux travaux d'interception des eaux usées dans les secteurs de la montée du Grand-Bois, de Bourpeuil et des Pins de la Municipalité à la firme Le Groupe Poly-Tech inc., selon l'offre de service datée du 2 août 2007 (révisée le 6 août 2007), le tout pour un montant ne dépassant pas 13 500 \$ plus toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2007-10-4537

Bureau municipal - Réfection : modifications au contrat

Considérant la résolution numéro 2007-09-4506 par laquelle la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire accorde le contrat pour les travaux de réfection du bureau municipal pour un montant maximum de 31 797,55 \$ incluant toutes les taxes applicables;

Considérant que les membres du Conseil estiment que des modifications sont nécessaires audit contrat;

Considérant la description des travaux datée du 15 octobre 2007;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- D'autoriser les modifications au contrat relatif aux travaux de réfection du bureau municipal accordé à Mercier Entrepreneur Général inc., selon la description des travaux datée du 15 octobre 2007, pour un montant supplémentaire maximum de 2 356,17 \$ incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Bureau municipal : climatisation

Le dossier concernant la climatisation au bureau municipal sera étudié dans le cadre de la préparation du budget 2008 de la Municipalité.

Dérogação mineure : date de la session spéciale

Les membres du Conseil fixent au jeudi 15 novembre 2007 à 19h30 la date de la session spéciale au cours de laquelle le Conseil statuera sur toute demande de dérogação mineure qui pourrait être traitée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui se tiendra le 30 octobre 2007.

22 OCTOBRE 2007

LEVÉE DE LA SESSION

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités et qu'il n'y a personne dans la salle, la session spéciale est levée.

Suzanne Boulais,
Mairesse

Christianne Pouliot,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée, Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Christianne Pouliot,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière
